

TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE: ATTENTION AUX PIÈGES

Categories: [À la une !](#), [Actualités ADC FRANCE](#), [Artisans : litige lié aux travaux](#), [Energies nouvelles](#), [Non classé](#)

Tags: [Actualités](#), [Conseils](#)



Notre association a organisé, le 21 avril 2022, une conférence gratuite sur les travaux d'économie d'énergie. Les interventions de l'ALEC et de Me DELOMEL y ont rencontré un beau succès. Retrouvez la vidéo de cette conférence dans le lien ci-dessous.



**Judi 21 avril
2022
de 14h à 17h**

**Une conférence gratuite sur les
travaux d'économie d'énergie**

Découvrez les conseils d'experts
avant de faire installer et vos
droits en cas de litige

**Au Domaine de l'Asnée
11 Rue de Laxou, à
Villers-lès-Nancy**

Plus d'infos au **03.83.85.51.95**
ou à **evenement@adcfrance.fr**

**Avec la participation
de Me DELOMEL,
avocat spécialiste,
et de**



alec
AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT

(Cliquez sur l'image pour accéder au lien vers la vidéo)

1) Les conseils pratiques

En première partie, Bérenger BIRCKEL, conseiller France Rénov', donne des conseils pratiques, particulièrement sur les pompes à chaleurs et panneaux photovoltaïques. Après une brève présentation de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) et des missions de France Rénov', découvrez des informations techniques et des points de vigilance.

À noter : vous pouvez retrouver le Powerpoint (présentation) projeté lors de l'intervention [via ce lien](#).

D'autres documents (fiches pratiques, réglementation, aides financières,...) sont accessibles sur le [site de l'ALEC Nancy Grands Territoires](#).

2) Les règles de droit

En seconde partie, [Me DELOMEL](#), avocat spécialiste en droit du crédit et de la consommation, rappelle les règles de droit applicables en matière de **démarchage à domicile** en matière de travaux d'économie d'énergie. Il indique comment réagir en cas de **litige**.

Les questions posées par les consommateurs ne sont pas audibles mais ont été reprises dans les réponses des intervenants. Bon visionnage !

S'il vous reste des questions ou en cas de litige, contactez-nous à contact@adcfrance.fr ou au **03.83.85.51.95**.

